

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt et un, le 21 septembre, à 20H30, les membres du **Conseil Communautaire**, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire situé à Parigné-l'Évêque.

Présents : Mmes BERTHE, CHAUVEAU, CORMIER, HATTON, LALANNE, MASSE, MIRGAINE, MORGANT, PAQUIER, PREZELIN, SIMON, TURBAN, Mrs BRIONNE, CHAUVEAU, DE SAINT RIQUIER, FOUCHARD, FOURMY, HERRAUX, HUMEAU, HUREAU, LEPETIT, ROUANET, TAUPIN

Absents excusés : M. BILE (procuration à M. DE SAINT RIQUIER), M. GRAFFIN (procuration à M. DE SAINT RIQUIER), M. DERRIEN (procuration à M. CHAUVEAU), M. HERVE (procuration à M. HUMEAU), Mme LEBEAU (procuration à M. HUMEAU), Mme RENAUT (procuration à Mme SIMON), Mme HAMET, Mme TRAHARD.

Secrétaire : Mme LALANNE

-
1. **Convention territoriale globale**
 - a - **Engagement relatif à la signature d'une convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe**
 - b - **Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de places d'accueil au multi-accueil de Ruaudin**
 - c - **Avenant à la convention de partenariat et d'objectif « Enfance Jeunesse » conclue avec le Centre social F.Rabelais**
 2. **Ecole de musique : tarif supplémentaire**
 3. **Convention LVL Proxy**
 4. **Référé-suspension : condamnation pécuniaire du demandeur par le Tribunal administratif de Nantes**
 5. **Demande de subvention auprès du fonds France Relance « Transformation numérique des collectivités territoriales » pour la refonte du site internet de la Communauté de communes.**
 6. **Finances :**
 - a- **Admissions en non-valeur**
 - b- **Adoption de la nomenclature comptable M57**
 - c- **Apurement du compte 1069 dans le cadre du passage à la nomenclature M57**
 7. **Personnel :**
 - a- **Création d'un poste d'agent de propreté dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) – contrat de droit privé**
 - b- **Suppression de poste**
 8. **Informations**
-

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 7 septembre 2021 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

1. Convention territoriale globale

a - Engagement relatif à la signature d'une convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **AUTORISE** le Président à engager les démarches préalables à l'élaboration de la convention territoriale globale.
- **AUTORISE** le Président à signer les documents relatifs à la mise en place de la convention territoriale globale ainsi que les documents s'y réfèrent (convention d'objectifs et de financement).

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

b - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de places d'accueil au multi-accueil de Ruaudin

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Vu la convention du 23 novembre 2011 relative à la mise à disposition de places d'accueil avec la société « Les Enfants d'Abord », notamment l'article 3,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention du 23 novembre 2011 conclue avec la société « Les Enfants d'Abord » ayant pour objet la modification de l'article 3 comme suit :
« *La cdc prend engagement, en contrepartie de cette mise à disposition, de réserver 3 places d'accueil au 1^{er} janvier 2021, aux charges et condition suivantes ;*
 - *Une place représente 2332 heures de garde par an, le coût de la place à charge pour la communauté de communes s'élève à 12 000,00 € par an.*
 - *Pour la période du 1^{er} janvier de chaque année au 31 décembre de chaque année, le règlement de la réservation des places est à réaliser suivant l'appel de fonds :*
 - *A savoir début janvier : 12 000.00 € x 3 places x 8/12^{ème} de l'année = 24 000.00 €*
 - *A savoir début septembre : 12 000.00 € x 3 places x 4/12^{ème} l'année = 12 000.00 € duquel sera déduit le montant du bonus CTG perçu par le multi-accueil. »*
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

c – Avenant à la convention de partenariat et d'objectif « Enfance Jeunesse » conclue avec le Centre social F.Rabelais

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Vu la convention de partenariat et d'objectif « Enfance Jeunesse conclue avec le Centre social F.Rabelais, notamment l'article 12,

- **APPROUVE** l'avenant n°4 à la convention de partenariat et d'objectif « Enfance Jeunesse conclue avec le Centre social F.Rabelais ayant pour objet la modification de l'article 12 comme suit :

« Article 12 – Modalités de versement

Cette subvention sera versée en quatre fois à chaque début de trimestre de l'année civile de référence. Le premier versement intervenant avant le vote du budget primitif et la décision d'attribution de l'année N, correspondra à 25 % de la subvention accordée au titre de l'année N-1.

Les trois versements suivants correspondront respectivement à 1/3 du solde restant à percevoir.

A compter de l'année 2021, le 4^{ème} versement au titre du dernier trimestre correspondra au solde de la subvention duquel sera déduit le montant du bonus CTG perçu par le Centre François Rabelais. »

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2. Ecole de musique : tarif supplémentaire

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'adjonction d'un tarif supplémentaire pour la formation musicale et modifie la grille tarifaire de l'école de musique comme suit :

Quotient= <i>Revenu imposable/12/Nbre de parts du foyer fiscal</i>	Communauté de communes			Hors communauté de communes		
	Quotient 1 Inférieur à 690€	Quotient 2 de 691€ à 1300€	Quotient 3 Supérieur à 1300€	Quotient 1 Inférieur à 690€	Quotient 2 De 691€ à 1300€	Quotient 3 Supérieur à 1300€
Pré-cursus						
Eveil	80,00€	108,00 €	121,00 €	147,00 €	173,00 €	199,00 €
Initiation	138,00 €	157,00 €	178,00 €	203,00 €	228,00 €	259,00 €
Percussions africaines Enfants	138,00 €	157,00 €	178,00 €	203,00 €	228,00 €	259,00 €
Formation musicale	138,00 €	157,00 €	178,00 €	203,00 €	228,00 €	259,00 €
Atelier vocal enfants	138,00 €	157,00 €	178,00 €	203,00 €	228,00 €	259,00 €
Cursus						
Cursus complet ¹	351,00 €	403,00 €	469,00 €	483,00 €	552,00 €	639,00 €
Cursus personnalisé enfants ²	209,00 €	262,00 €	312,00 €	288,00 €	340,00 €	399,00 €

Cursus personnalisé adultes ³	209,00 €	262,00 €	312,00 €	288,00 €	340,00 €	399,00 €
Percussions africaines adultes	138,00 €	157,00 €	178,00 €	203,00 €	228,00 €	259,00 €
Pratique collective instrumentale	64,00 €	70,00 €	75,00 €	65,00 €	73,00 €	80,00 €
Pratique collective vocale	64,00 €	96,00 €	128,00 €	87,00 €	122,00 €	161,00 €
Instrument supplémentaire	147,00 €	174,00 €	201,00 €	203,00 €	228,00 €	260,00 €
Hors cursus						
Tarif associatif en soutien aux orchestres d'harmonie et fanfares du territoire	157,00 €			157,00€		

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

3. Convention LVL Proxy

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** la conclusion d'une convention avec la société LVL Epoxy pour la collecte et la valorisation des cartouches.
- **OPTE** pour un reversement du montant de la reprise à l'association Enfance et Partage.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante ainsi que tout document s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

4. Référé-suspension : condamnation pécuniaire du demandeur par le Tribunal administratif de Nantes

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Vu l'article L.761-1 du Code de justice administrative,

Vu l'ordonnance n°2104614 délivrée par le juge des référés du tribunal administratif de Nantes en date du 18 mai 2021,

- **RENONCE** à la perception de la somme de 800 € due par le demandeur à la Communauté de communes du Sud Est Manceau au titre de l'article L.761-1 du Code de justice administrative.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention)

5. Demande de subvention auprès du fonds France Relance « Transformation numérique des collectivités territoriales » pour la refonte du site internet de la Communauté de communes.

- **AUTORISE** le Président à solliciter une demande de financement au titre du fonds France Relance « Transformation numérique des collectivités territoriales » à hauteur de 50 % du coût du projet estimé à 20 000 €, soit 10 000 € de financement potentiel.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

6. Finances :

a- **Admissions en non-valeur**

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Vu la proposition du comptable public,

- **PRONONCE** l'admission en non-valeur des créances telles que proposées par le comptable public pour un montant de 228.35 € au titre du budget général et 436.78 € au titre du budget annexe du SPANC.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention)

b- **Adoption de la nomenclature comptable M57**

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **DECIDE** d'appliquer la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

c- **Apurement du compte 1069 dans le cadre du passage à la nomenclature M57**

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** l'apurement du compte 1069 « Reprise sur excédents capitalisés – Neutralisation de l'excédents des charges sur les produits » pour un montant de 2 787.40 €.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

7. Personnel :

a- Création d'un poste d'agent de propreté dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) – contrat de droit privé

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **DECIDE** de recourir à ce type de contrat (CAE) en conciliant les besoins de l'établissement avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.
- **DECIDE** de recruter un CAE dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, pour exercer les fonctions d'agent chargé de la propreté des locaux à raison de 35 heures par semaine.
- **PRECISE** que ce contrat à durée déterminée soit conclu pour une période de 9 mois à temps complet, éventuellement renouvelable avec une rémunération égale au SMIC horaire en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

b – Création d'un poste d'agent d'accueil à l'Espace France Service dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) – contrat de droit privé

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **DECIDE** de recourir à ce type de contrat (CAE) en conciliant les besoins de l'établissement avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.
- **DECIDE** de recruter un CAE dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, pour exercer les fonctions d'agent d'accueil à l'Espace France Services à raison de 20 heures par semaine.
- **PRECISE** que ce contrat à durée déterminée soit conclu pour une période de 12 mois à temps complet, éventuellement renouvelable avec une rémunération égale au SMIC horaire en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

8. Informations

L'assemblée est informée des décisions prises par le Bureau et le Président dans le cadre des délégations d'attributions qui leur ont été consenties.

- Décision du Bureau n°2021-02 du 07/09 : avenants aux marchés de travaux pour la rénovation du local d'activités de la Pilonnière à Changé

- Décision du Président n°2021-19 du 20/08/2021 : recrutement d'un adjoint administratif contractuel à raison de 16h30 hebdomadaire pour surcroît temporaire d'activité au secrétariat et à l'accueil de l'école de musique.

Le Président
Nicolas ROUANET